

REPUBLIQUE DU DAHOMÉY

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 73-165 du 5 mai 1973

Modifiant le Décret n° 73-86 du 26 Février 1973, portant nomination des représentants de l'Etat au Conseil d'Administration de la Société IDATEX.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;  
VU le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du Gouvernement et le Décret n° 73-121 du 30 Mars 1973 qui l'a modifié ;  
VU le Décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le Décret n° 73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;  
VU le Décret n° 71-127/MEP du 5 Juillet 1971, portant approbation des Statuts de la Société "Industrie Dahoméenne des Textiles" (IDATEX) ;  
VU le Décret n° 73-86 du 26 Février 1973, portant nomination des représentants de l'Etat au Conseil d'Administration de la Société IDATEX ;  
Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er : Sont abrogées en ce qui concerne l'Intendant-Militaire Thomas LAHAMI, les dispositions de l'article 1er du décret 73-86 du 26 Février 1973 susvisé.

Article 2 : Est nommé représentant de l'Etat au Conseil d'Administration de la Société "Industrie Dahoméenne des Textiles" (IDATEX), le Capitaine Janvier ASSOGBA, Ministre de l'Economie et des Finances.

Article 3 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 5 mai 1973

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,

Capitaine Janvier ASSOGBA

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - SGG 4 -  
IAA-DCCT-IGF-Gde.Chanc.-CNI-JORD 6  
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - Intéressé 1  
Sté. IDATEX 5 - DB-DC-CF-Solde 4 -  
Ministères 11 - Ch. Comm. 4 Trésor 4